



## Aires protégées

### Que sont les « aires protégées » ?

Les aires protégées sont la pierre angulaire de la sauvegarde de la biodiversité. Il s'agit de zones géographiquement délimitées – mais pas forcément fermées –, dédiées à la protection et la conservation à long terme de la biodiversité, de ses services écosystémiques et des valeurs culturelles associées, notamment grâce à une gestion durable.

Presque tous les thèmes traités lors de la COP 10 ont des liens avec ce dossier. Les zones protégées sont une mesure cruciale dans la limitation de la perte de biodiversité dans les forêts, les zones marines et côtières, et les zones d'eau douce. Elles aident également dans la lutte contre la pauvreté, en garantissant à des millions de personnes un lieu de vie, de l'eau potable et de la nourriture

Certaines aires protégées, souvent les plus fragiles, peuvent être complètement fermées et sont gérées de façon stricte par les autorités ou des instances spécifiques. Alors que d'autres restent accessibles et peuvent être exploitées selon certaines conditions, comme c'est le cas pour les zones « Natura 2000 ». Ce programme européen, lancé en 1992, vise à préserver, en harmonie avec les activités humaines, certaines espèces fortement menacées et les milieux naturels ou semi-naturels qui les abritent. Dans ces zones, l'agriculture, la foresterie et les loisirs récréatifs peuvent ainsi être permis, pour autant qu'ils ne soient pas néfastes pour la biodiversité. Ce système présente un double avantage : il est flexible et permet à court terme de protéger un grand nombre de zones.

### Quel est le problème ?

La désignation d'aires protégées partout dans le monde peut rencontrer l'opposition de certains pays, communautés et secteurs qui, pour leurs activités, dépendent fortement de la biodiversité dans ces zones. Ce problème se pose notamment dans les zones marines. Ainsi, lors de la COP 10, certaines Parties, telles que l'UE, vont faire en sorte que davantage de zones marines soient protégées et la biodiversité ne puisse plus y être exploitée. Cela ne devrait pas plaire aux pays qui vivent de la pêche.



En outre, juridiquement, se pose la question de la délimitation des zones situées en pleine mer et qui sont 'au-delà des juridictions nationales'. En principe, ces zones n'appartiennent à personne et, étant souvent riches en poissons, sont souvent aussi victimes de la surpêche.

## À quoi la COP 10 veut-elle aboutir ?

Cette année, le programme de travail thématique sur les aires protégées doit être évalué afin de voir comment le poursuivre dans les années à venir.

Selon Els Martens, pilote de ce dossier, il faudra en premier lieu renforcer la formation et la communication sur les aires protégées. Il y a aussi des défauts dans la mise en œuvre de ce programme de travail : non seulement, il faut pouvoir délimiter bien plus de zones, mais il faut surtout une implémentation plus effective sur le terrain. Pour ce faire, un très grand nombre de pays en voie de développement demandent le renforcement des capacités et le support financier nécessaires. Ces dernières années, signale Els Martens, beaucoup de pays se sont efforcés de faire davantage de rapports sur les résultats obtenus dans des aires protégées. Ceci montre qu'ils sont conscients de l'importance de ces zones et qu'il faut continuer à les stimuler dans ce sens.

Un troisième point qui sera certainement abordé lors des discussions concerne les mesures pour une politique climatique qui pourraient avoir un impact négatif sur la biodiversité.

## Et en Belgique ?

À l'échelle mondiale, la Belgique a toujours été un grand acteur dans la préparation d'activités ou de propositions de décision concernant les aires protégées. Nous avons souvent activement (et financièrement) soutenu le programme de travail de la CDB. Dans ce sens, nous appartenons aux 'friends of the protected areas', les Parties qui soutiennent le programme de travail sur les aires protégées à un niveau mondial.

Sur le plan national, environ 12 % du territoire belge – dont une large zone de la



partie belge de la mer du Nord – est actuellement protégé dans le cadre de Natura 2000. Néanmoins, nous pouvons encore entreprendre beaucoup plus afin de protéger la biodiversité, notamment en améliorant la gestion de ces zones protégées.

La Belgique est un pays avec une agriculture, une économie, un commerce, un transport et une urbanisation qui prospèrent. Tous ces secteurs économiques doivent tenir compte de la biodiversité, d'autant qu'ils participent à l'isolation ou la fragmentation des aires protégées. Il faut ambitionner une production et une consommation durables, une utilisation durable du sol, un transport respectueux de l'environnement. Dans l'enseignement également, il faut agir : les générations futures doivent être suffisamment instruites sur l'importance de biodiversité.

Afin de combattre l'isolement ou la fragmentation des aires protégées, l'UE veut établir un réseau de couloirs-nature (Green Infrastructure Network). Ce sont des liaisons naturelles entre des zones naturelles, comme un tunnel vert sous une autoroute, qui diminuent la pression sur la biodiversité et la rendent plus résistante aux changements climatiques.

Pilote : Els Martens

Sources :

[www.cbd.int](http://www.cbd.int)

<http://www.cbd.int/protected/overview/>

<http://www.iucn.org/about/union/commissions/wcpa/>

<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAPS-016.pdf>

[http://www.eeb.org/publication/documents/EEB\\_GreenInfra\\_FINAL.pdf](http://www.eeb.org/publication/documents/EEB_GreenInfra_FINAL.pdf)

[http://www.jedonnevieamaplanete.be/uploads/bibke1\\_fr.pdf](http://www.jedonnevieamaplanete.be/uploads/bibke1_fr.pdf)

[http://www.jedonnevieamaplanete.be/uploads/bibke2\\_fr.pdf](http://www.jedonnevieamaplanete.be/uploads/bibke2_fr.pdf)